

SYNTHESE DES ECHANGES

Réunion d'information sur le projet d'aménagement de la rue de Pessac

Mercredi 28 juin 2023, salle Amédée Larrieu, place Amédée Larrieu



Avec la participation de :

- 100 habitantes et habitants.
- Laurent Guillemain, maire-adjoint du quartier Saint-Augustin Tausin Alphonse Dupeux.
- Camille Choplin, maire-adjointe du quartier Nansouty Saint-Genès
- Didier Jeanjean, adjoint au maire en charge de la Nature en ville et des quartiers apaisés.
- Patrick Papadato, conseiller municipal délégué en charge de la voirie, de la mobilité et de l'accessibilité.
- Catherine Bénévent, Maud Gourvellec, David Laurenti, Erika Lay, Pole Territorial, Bordeaux Métropole.
- Jean-Marc Compagno, Alexandre Gonzalez, Mairie de quartier Saint-Augustin Tausin Alphonse Dupeux.
- Elora Gendre, Pascal Jarry, Christine Le Pape-Martin, Mission Démocratie Permanente.

INTRODUCTION

Didier Jeanjean, adjoint au maire en charge de la Nature en ville et des quartiers apaisés introduit la réunion en remerciant les personnes pour leur participation au questionnaire et pour leur présence aujourd'hui. Il salue le travail très documenté réalisé

par les agents métropolitains en charge de ce dossier. Il indique qu'une solution a été trouvée qui intègre de nombreuses demandes formulées par les usagers. Il reconnaît qu'elle va cependant changer leurs habitudes et que cette expérimentation a, pour certains riverains, des conséquences. Des propositions vont être faites en réunion et le travail va se poursuivre avec toujours le même objectif qui est l'apaisement du quartier.

I - L'EXPERIMENTATION DE LA MISE A SENS UNIQUE DE LA RUE DE PESSAC

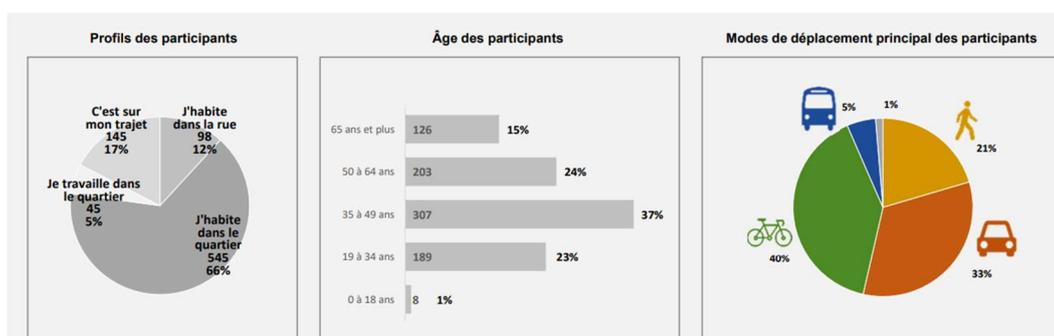
Maud Gourvellec, cheffe de projet auprès du Pole Territorial de Bordeaux Métropole, présente le bilan de l'expérimentation.

Les retours d'usages :

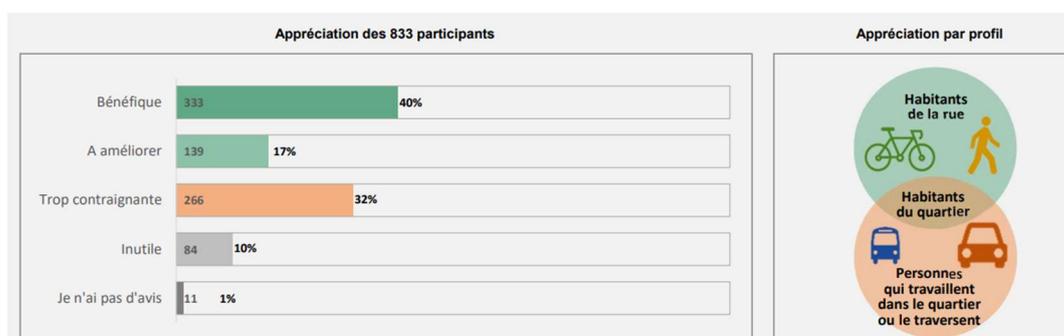
A) La consultation des riverains et usagers du 20 avril au 1^{er} juin 2023 : 833 réponses au questionnaire.

B) **Deux campagnes de comptages** : avant (du 18 au 24 janvier 2023) et après (du 24 au 30 avril 2023) et **44 points de comptage**

833 participations à l'enquête, en majorité des habitants du quartier

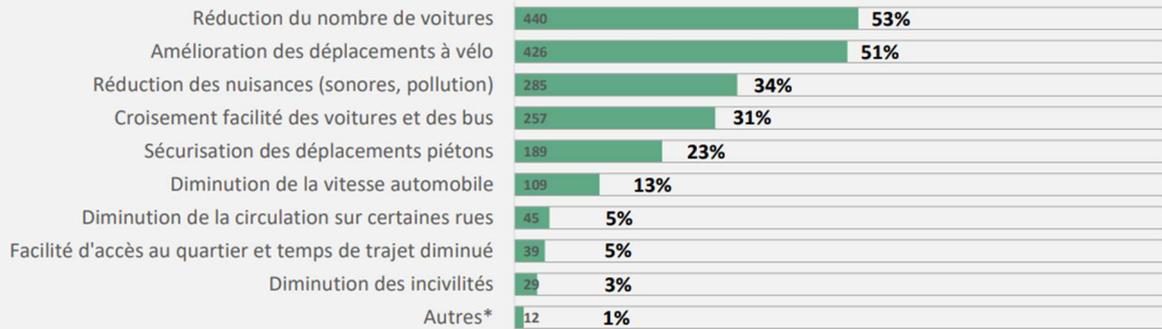


Une appréciation plutôt positive de la mise à sens unique de la rue de Pessac



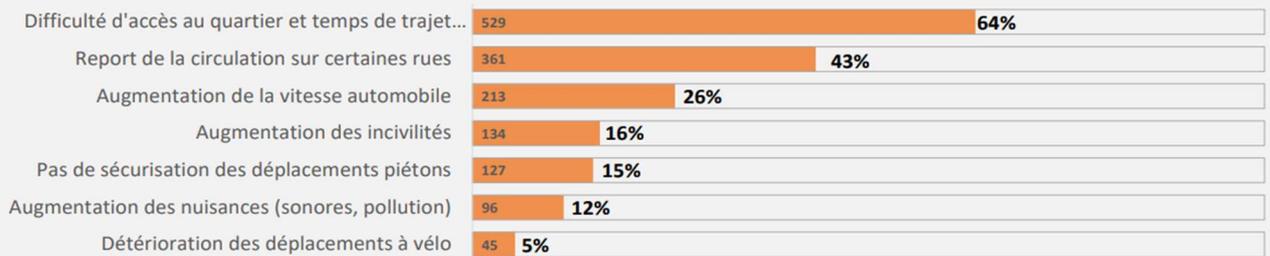
+ La réduction du trafic automobile et des nuisances et l'amélioration des déplacements à vélo

Les principaux avantages relevés par les 833 participants



Les difficultés d'accès au quartier, les reports de circulation et l'augmentation de la vitesse automobile

Les inconvénients relevés par les 833 participants *



Les reports de circulation

Les rues citées par plus de 10 participants

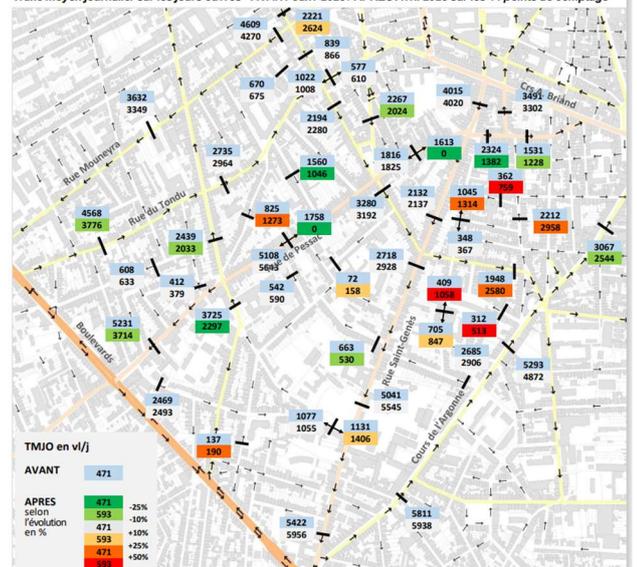
Tondu	76	9%
Séгур	56	7%
Treuils	42	5%
Landiras	33	4%
Mazarin	23	3%
Lamourous	17	2%
Louis Mie	16	2%
Sourdis	14	2%
Strasbourg	13	2%
Saint-Genès	11	1%

Les comptages sur les 44 points

Trois principaux points de vigilance

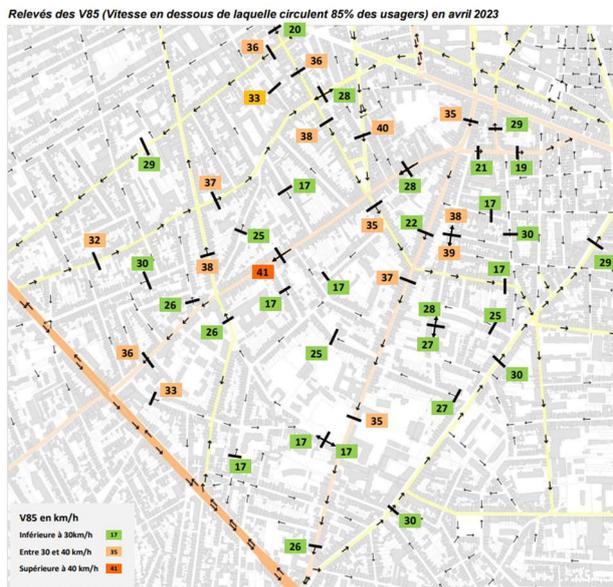
Mission Démocratie Permanente

Trafic moyen journalier sur les jours ouvrés * AVANT Janv 2023 / APRES Avril 2023 sur les 44 points de comptage



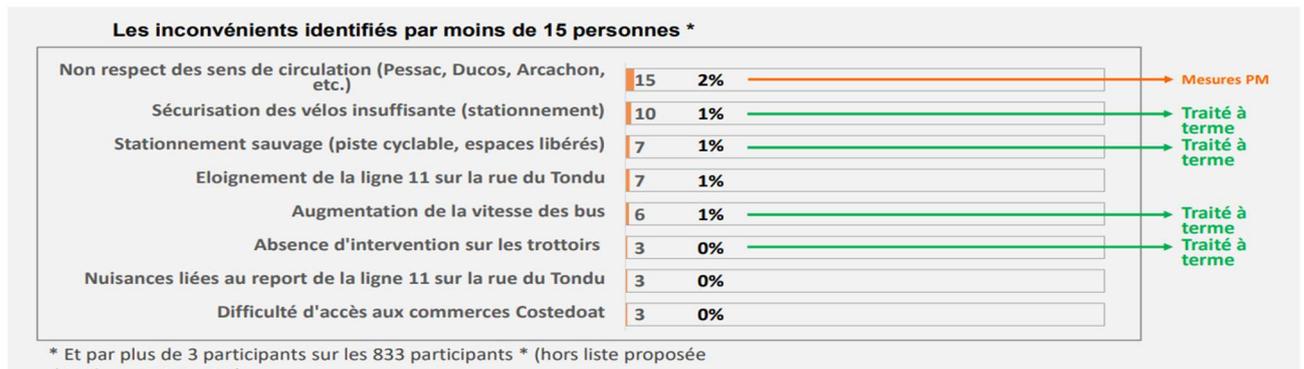
Parmi les rues citées : rue Mazarin et
rue de Landiras
Parmi les rues non citées : rue Millière

La vitesse automobile observée



V85 = Vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des usagers (km/h).

- Des inconvénients liés à l'incivilité ou traités à terme dans le cadre du réaménagement de la rue



Les points d'amélioration



Principalement les modifications du plan de circulation et la réalisation d'aménagements

Les points d'améliorations identifiés par les identifiants

Modifier le plan de circulation	38%	315
Réaliser des aménagements urbains	27%	229
Communiquer sur le projet	10%	84
Autres	4%	31



Les modifications du plan de circulation

Les types de modification de circulation suggérés

Des modifications sur les rues du Tondu et de Pessac		
La remise en sens entrant de la rue du Tondu	53	6%
La remise à double sens de la rue de Pessac entre Audeguil et Costedoat	48	6%
La remise à double sens de la rue de Pessac entre Ségur et Audeguil	21	3%
Les autres modifications de circulation		
Des inversions de rues	105	13%
D'autres modifications de circulation	38	5%
Non précisé	53	6%



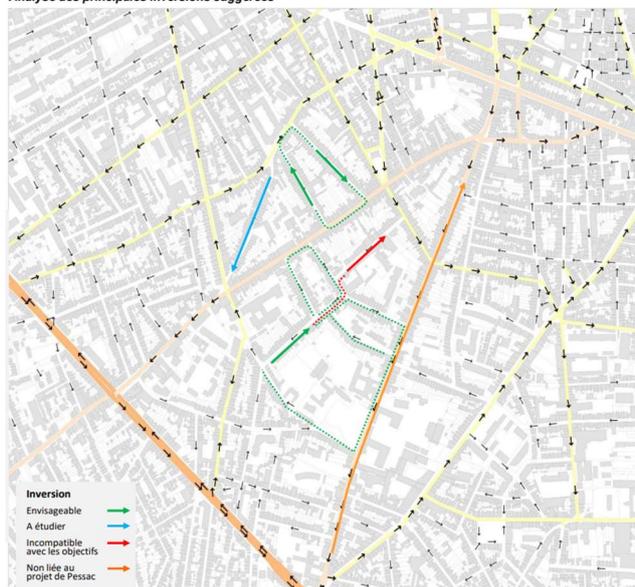
Les inversions de rues

Les inversions de rue suggérées

Saint-Genès	22	3%
Pessac	15	2%
Strasbourg / Th...	11	1%
Perey (Ségur / ...	11	1%
Pessac ou Saint...	10	1%
Landiras	10	1%
Walter Poupot	8	1%
Arcachon	8	1%

* Par plus de 3 participants sur les 833 participants

Analyse des principales inversions suggérées



Les autres modifications du plan de circulation

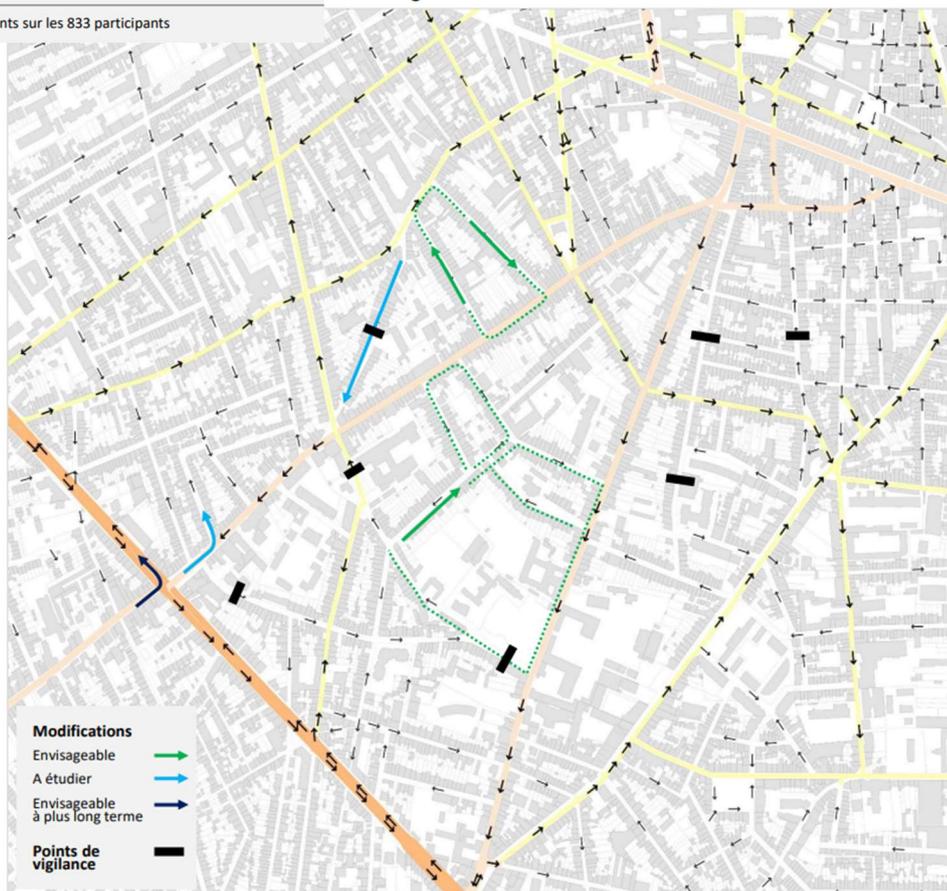
Analyse des autres modifications suggérées



Les autres modifications citées *	
Permettre l'accès à la rue de Charcot depuis la barrière	6 1%
Permettre le tourne à gauche du cours Gallieni	6 1%
Mettre à sens unique le cours Gallieni	4 0%
Remettre à double sens la rue de Pessac entre A. Larrieu et...	3 0%
Rouvrir la rue Dandicolle en sens entrant	2 0%
Mettre à double sens la rue Saint-Genès	2 0%
Créer une liaison entre Adrien Baysse et Théodore...	2 0%

Points de vigilance à suivre

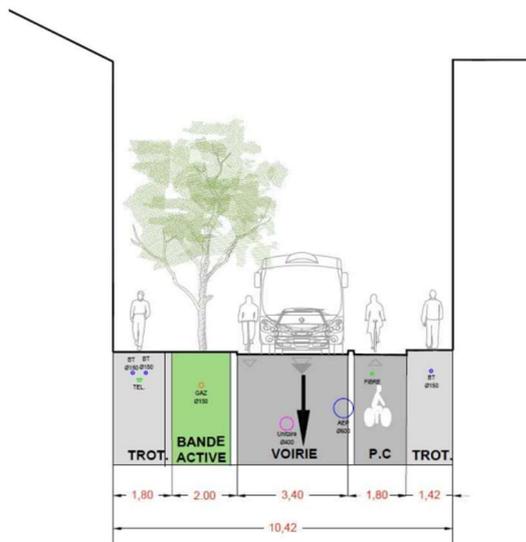
* Par plus de 2 participants sur les 833 participants



II - LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE PESSAC

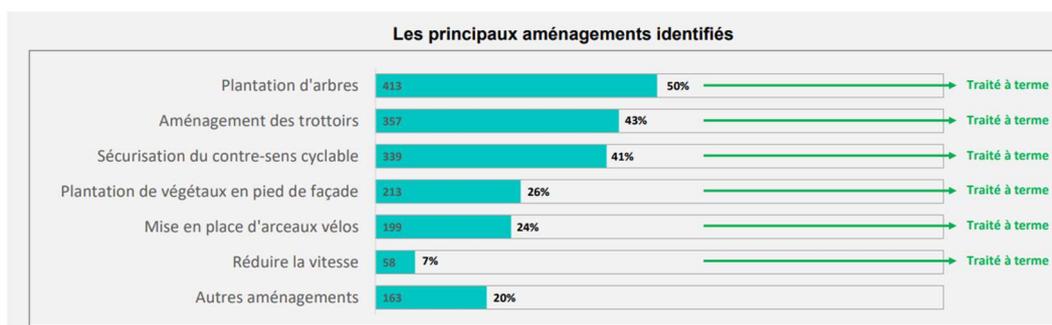
A) Point d'avancement

Rappel du profil retenu :

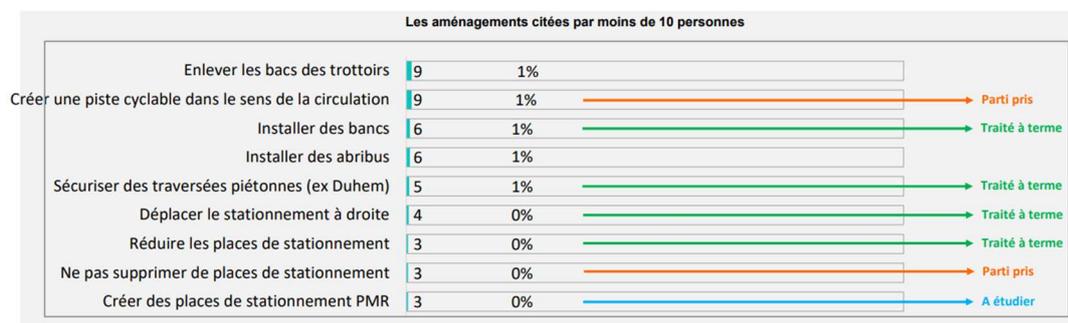


B) Aménagements urbains suggérés

1- La plantation d'arbres et l'aménagement des trottoirs : 677 - 81 %

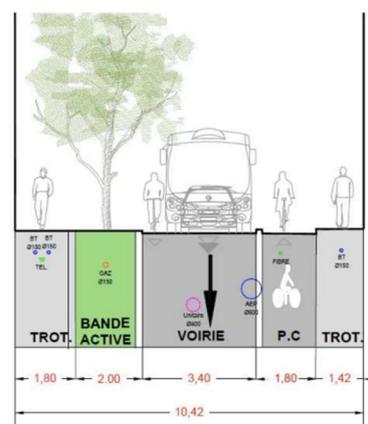


2- Les autres aménagements cités



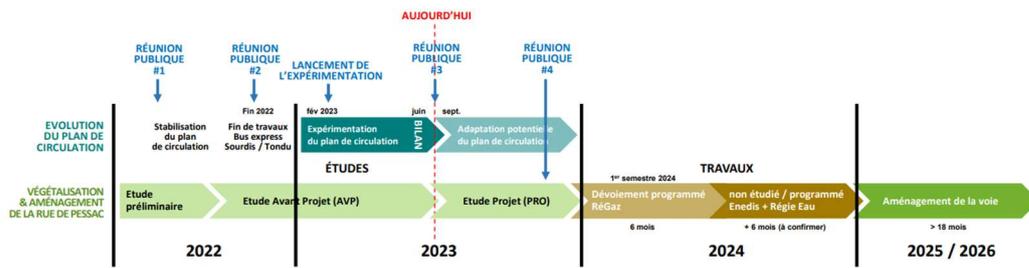
3- Le bilan à date

	Existant	Projet	BILAN
Arbres	0	35	+ 35
Surfaces plantées perméables	0	445 m ²	+ 445 m ²
Stationnement (places)	53	27	- 26
Stationnement PMR (places)	1	1	0
Stationnement Manutention (places)	2	2	0
Stationnement vélos (places)	20	82	+ 62
Stationnement Motos (places)	6	A préciser	A préciser



C) Avancement et calendrier à date

Des projets nouveaux de dévoiement Réseaux à confirmer (Enedis et Régie Eau AEP)



III - SYNTHÈSE DES REMARQUES ET DES ÉCHANGES

Nota : les encadrés contiennent les éléments de réponse apportés en réunion et certains compléments techniques apportés par le Pôle Territorial de Bordeaux Métropole depuis.

A) Les évolutions du réseau de bus

- Une usagère des transports en commun questionne sur la suppression des lignes de bus (ligne 4 et ligne 11) circulant sur la rue de Pessac. En tant que personne âgée, comment fait-on si les transports en commun sont supprimés ?

Compte tenu de la largeur de la rue de Pessac, les bus se croisaient difficilement et cette situation était dangereuse. Les lignes 4 et 11 ne sont pas supprimées. Elles passent désormais dans le sens entrant vers le centre-ville par la rue Fernand Audeguil et la rue du Tondu. Le sens sortant des lignes 4 et 11 vers les boulevards est, cependant, maintenu sur la rue de Pessac.

La municipalité a pour objectif de conserver et de développer les transports en commun et de proposer, aussi, d'autres alternatives (espaces d'autopartage...). L'espace public est contraint et nécessite un partage équitable de la voirie pour permettre le développement des quartiers apaisés en rééquilibrant les usages entre la voiture, les transports en commun et les modes doux.

B) Le vélo

- Ne serait-il pas possible d'installer des garages où l'on puisse ranger les vélos ?

Il existe, à Bordeaux, des bicycletteries installées et gérées par la direction de la Mobilité de Bordeaux Métropole (rue de la Rousselle, rue Bouquière) pour développer le stationnement sécurisé. D'autres sont également en projet (rue Leupold et rue du Cloître). Néanmoins, ce type d'infrastructure ne peut pas être installé partout à cause des contraintes de mise en œuvre (foncier, gestion...).

Les services réfléchissent à d'autres formes comme les vélobox.

- Pourquoi la bande cyclable de la rue de Saint Genès est dans le même sens que la circulation des voitures alors que sur la rue de Pessac la bande cyclable est en sens inverse ?

La mise en œuvre d'un contre-sens cyclable, comme sur la rue de Pessac, n'est pas envisageable dans la configuration actuelle de la rue Saint Genès. Cette situation est connue et pourra être étudiée par les services.

C) Les reports de circulation

- Une riveraine indique ne pas avoir saisi les propositions faites concernant la problématique des reports de circulation hormis le recomptage. Elle interroge également sur les options possibles afin de réduire le passage des voitures notamment sur la **rue Mazarin**.

- Une automobiliste, qui réside rue de Ségur et qui utilise principalement sa voiture comme moyen de transport, signale que la circulation dans le quartier est devenue très difficile, en particulier pour sortir du quartier. Elle constate également d'importants reports de circulation dans les **rues de Ségur et des Treuils** et estime que la rue de Pessac est assez large pour maintenir un double sens. Elle estime que ce projet ne répond pas aux intérêts et aux usages des habitants du quartier.

Les changements apportés sur le schéma de circulation engendrent des points de vigilance sur certaines rues, comme la rue Mazarin, qu'il faut étudier. Des comptages complémentaires pourront effectivement s'avérer nécessaires.

Concernant les rues de Ségur et des Treuils, une réunion d'échanges est organisée le 3 juillet par la mairie de quartier afin de présenter les propositions d'aménagement (mise en quinconce du stationnement, ajout de coussins berlinois...) visant à apaiser la circulation sur ces rues.

D'autres rues pourront faire l'objet d'études pour la mise en œuvre d'aménagements et/ou de modification des conditions de circulation.

- Si certaines rues ont bénéficié de la mise en sens unique de la rue de Pessac avec une réduction de la circulation, d'autres, comme la **rue Cadroin**, l'ont subi. La vitesse a également augmenté dans certaines rues et les enfants ne peuvent plus jouer dans la rue. Quelles sont les solutions envisagées pour remédier à cette situation ?

Les comptages indiquent effectivement une augmentation du flux de circulation sur la rue Cadroin qui ne provient pas de la rue Lamourous. Cette situation doit néanmoins être analysée plus précisément et d'autres comptages seront nécessaires afin d'en préciser l'origine avant de pouvoir y apporter une solution.

- Une riveraine de la **rue de Landiras** demande si les services ont une solution et un planning pour résoudre la problématique d'augmentation du trafic identifiée dans cette rue.

La rue de Landiras est un point de vigilance qui nécessite un suivi avec des comptages complémentaires. Il n'est pas prévu, à ce stade, d'apporter de modifications sur le sens de circulation de la rue.

Il est indiqué, cependant, que des travaux d'aménagement et de végétalisation sont prévus au niveau du carrefour de la rue de Landiras et de la rue du Tondu.

- Une future résidente de la rue **Louis Mie** trouve que la circulation sur la rue est trop importante (environ 2000 voitures/jour) et n'est pas suffisamment sécuritaire notamment pour les enfants.
- Une riveraine de la rue **Louis Mie** a remarqué une augmentation du trafic depuis la mise à sens unique de la rue de Pessac. Elle indique que cela provoque des nuisances sonores et un manque de sécurité. Y'a-t-il un moyen d'améliorer la situation ?

La rue Louis Mie (comme les rues de Ségur, Treuils, Landiras, Mazarin et Millière) constitue un point de vigilance nécessitant, dans un premier temps, un suivi particulier avec la réalisation de comptages complémentaires.

La modification du plan de circulation étant encore assez récent et la modification des habitudes pouvant prendre du temps, il convient de vérifier si cette situation perdure.

Des mesures de réaménagement (stationnement en chicane...) pourront être étudiés.

Il est également à noter que la circulation automobile sur la rue Louis Mie a sensiblement diminué en 2021 à la suite notamment de la modification de sens de la rue Belleville, entre la rue du Tondu et la rue Mouneyra (suppression du shunt de la « petite rocade » sur cette section) passant ainsi de 4349 v/j en septembre 2021 à 2280 v/j en avril 2023.

La municipalité rappelle, de façon générale, par ailleurs, qu'elle travaille en faveur de la sécurité routière et de la santé publique en luttant contre les incivilités, la pollution sonore et les accidents (les accidents mortels concernant prioritairement les plus fragiles : vélos et piétons).

D) Les comptages

- Un participant indique que les dates des comptages ne sont pas précisées et qu'elles ne tiennent pas compte de l'ancienne configuration quand la rue de Pessac était à double sens sur sa section entre la barrière de Pessac et la rue Fernand Audeguil (caserne Boudet).

Il indique également que l'aménagement de la rue de Pessac entre la barrière de Pessac et la rue Fernand Audeguil a été réalisé sans réelle concertation.

Les dates des comptages réalisées figurent dans le document de présentation et le bilan de l'expérimentation.

Les services métropolitains ont réalisé à plusieurs reprises des comptages dans le quartier et disposent de données précédant la mise en sens unique de la rue de Pessac sur la section entre la barrière de Pessac et la rue Fernand Audeguil. Tout l'historique des comptages n'a pas été présenté en réunion (seules les campagnes réalisées avant et après l'expérimentation de mise en sens unique de la rue de Pessac entre les rues Costedoat et Fernand Audeguil).

E) Les sens de circulation des rues

Inversion du sens de la rue d'Arcachon

- Un automobiliste de la rue Pierre Duhem indique que le détour en voiture, induit par la mise en sens unique de la rue de Pessac, en arrivant depuis la barrière de Pessac est important. Il nécessite de passer successivement, en voiture, par les rues de Ségur, des Treuils, de Landiras, du Tondu, de Strasbourg, de Pessac, d'Audenge et d'Arcachon.

L'inversion du sens de la rue d'Arcachon, sur la section entre la rue des Treuils et la rue d'Audenge, permettrait aux riverains de cette rue de ne plus avoir à réaliser ce détour et d'alléger également la circulation sur les rues impactées par ce détour. Cet habitant souhaiterait que l'inversion de la rue d'Arcachon soit effective rapidement.

Cette modification est prévue par les services et sera effective pendant le dernier trimestre 2023.

Inversion du sens des rues de Strasbourg et Théodore Ducos

- Un riverain de la rue de Strasbourg estime que l'inversion des sens de circulation des rues Théodore Ducos et de Strasbourg est une bonne proposition.

Cela permettra notamment de soulager la rue de Landiras, plus circulée, en évitant d'avoir à faire une boucle importante notamment lors de la recherche d'une place de stationnement dans le quartier.

Cette modification est prévue par les services et sera effective pendant le dernier trimestre 2023.

- Une habitante indique que l'inversion du sens de circulation des rues Théodore Ducos et Strasbourg risque d'engendrer l'augmentation de la vitesse sur la rue Théodore Ducos (en ligne droite et dépourvue de ralentisseurs).
- Une participante indique qu'il faudrait peut-être installer des ralentisseurs du type « gendarmes couchés » pour limiter la vitesse excessive de certains véhicules.

Les services seront vigilants et vérifieront si des problématiques de vitesse émergent sur cette rue par le biais de comptages complémentaires. Des aménagements (mise en chicane du stationnement...) pourront être réalisés si la situation le nécessite comme pour les rues de Ségur et des Treuils.

Inversion du sens de la rue du Tondu, entre les rues Belleville et Belfort

- Un habitant, situé à l'angle des rues Walter Poupot et Duhem, signale que des véhicules prennent sciemment en sens interdit la rue Tondu, sur la section entre les rues de Belleville et Belfort, car la déviation en voiture ou à moto pour se rendre au centre-ville nécessite de passer par Mériadeck et que le détour induit est trop important. Pourquoi ne pas vouloir remettre la rue du Tondu dans le sens initial ?

Le sens de la rue du Tondu, entre la rue Belleville et la rue Belfort, a été inversé à la suite de la mise en sens unique, en sens sortant, de la rue de Pessac sur la section entre la rue de Ségur et la rue Fernand Audeguil. Cette mesure a été prise afin d'éviter une augmentation importante de la circulation sur la rue du Tondu.

Ce changement de sens de la rue du Tondu entraîne effectivement des détours de circulation, y compris pour les riverains, même si ces modifications sont adoptées avant tout pour éviter la circulation de transit.

Les services précisent également que ces incivilités (remontée en sens interdit) ont effectivement été relevées dans le cadre des campagnes de comptages.

Cette problématique d'incivilité a été signalée à la mairie afin que des contrôles de police inopinés puissent être organisés.

La municipalité rappelle qu'il n'est pas acceptable que des personnes assument sciemment de prendre des sens interdits et mettent en danger la vie d'autrui.

Accessibilité en voiture de la section de la rue de Pessac située entre la rue Costedoat et la place Amédée Larrieu

- Un habitant de la rue de Pessac, dans la section entre la rue Costedoat et la place Amédée Larrieu, indique qu'il est très compliqué pour les personnes vivant dans cette section de rue de rentrer chez eux en voiture. De plus, il demande :
 - pourquoi la rue Mazarin est-elle encore à double sens car la circulation en double-sens y est très compliquée ?
 - pourquoi la rue du Colonel Grandier-Vazeille a-t-elle été mise à sens unique ?

Ce riverain souligne, toutefois, qu'il y a beaucoup de bénéfices à la mise à sens unique de la rue de Pessac et qu'il faut poursuivre dans ce sens.

La rue de Mazarin est un sujet ancien ; la rue est étroite mais oblige à avoir une vraie vigilance. Il existe un risque d'augmentation de la vitesse en adoptant la mise en sens unique.

Le sens de la rue du colonel Grandier Vazeille a été inversé, pour les mêmes raisons que la rue du Tondu sur la section entre les rues de Belleville et Belfort, afin d'éviter la circulation de transit.

F) Le stationnement

- Une participante questionne sur la réduction des places de stationnement sur la rue de Pessac. Elle interpelle les services afin de savoir ce qui est prévu concernant le report sur les autres rues.

La municipalité indique qu'un effort sur le nombre de place de stationnement sur la rue de Pessac est nécessaire pour l'aménagement mais aussi afin de lutter contre l'effet îlot de chaleur urbain en plantant des arbres.

- Une habitante indique que le zonage de stationnement sépare le quartier en deux zones. Ce zonage ne pourrait-il pas être revu ou ne serait-il pas possible d'y apporter davantage de souplesse ?

La mise à sens unique de la rue de Pessac semble nécessaire toutefois la réduction prévue du nombre de place de stationnement est assez drastique.

Il serait également intéressant de prévoir du stationnement moto dans la rue.

Il serait judicieux de lancer une étude d'impact globale en lien avec la circulation et le stationnement.

La municipalité bordelaise travaille avec la Direction de la Mobilité de Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre de stationnement motos à l'échelle de la ville. Cette demande sera intégrée dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de Pessac. Concernant l'évolution du zonage du stationnement, la question revient à la Ville de Bordeaux. Toutefois, de façon générale, la frontière entre deux zones de stationnement est plus compliquée à gérer par les riverains qui y sont concernés.

G) La mise à sens unique de la rue de Pessac : avis et remarques des participants pendant la réunion

- Un participant félicite les services pour le projet d'aménagement de la rue de Pessac qui était à l'arrêt depuis longtemps. Il souligne, néanmoins, l'existence d'une difficulté dans le plan de circulation pour aller en voiture de la rue de Pessac à la place de la Victoire.
- Une mère de famille résident rue Théodore Ducos juge l'apaisement du quartier de façon positive. Elle souligne que ses enfants peuvent se déplacer beaucoup plus facilement que ce soit à pied ou à vélo.
- Une habitante de la rue de Pessac indique que la rue de Pessac est très agréable.

- Un habitant indique que les changements de circulation apportés dans le quartier entraînent des détours qui induisent davantage de pollution.
- Une riveraine de la rue de Pessac indique que la qualité de vie est bien meilleure depuis la mise à sens unique de la rue mais qu'il persiste une problématique de vitesse notamment des bus. Le ralentisseur existant est plus petit que l'entraxe des roues des bus, il faudrait prévoir de l'agrandir et de rajouter un radar permettant d'afficher la vitesse de circulation (bus en particulier).
- Un participant interroge les services afin de savoir ce qui est fait pour faire respecter la limitation de vitesse à 30 km/h avant de solliciter la police municipale. Il propose l'installation de chicanes, de balisettes, de gendarmes couchés ou de coussinets pour réduire la vitesse. Il estime qu'il faut multiplier les outils afin de réduire la pollution sonore.

Le Pôle Territorial indique qu'il est notamment prévu dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de Pessac d'installer des plateaux ralentisseurs afin d'apaiser la circulation (réduction de la vitesse).

H) Les nuisances sonores

- Un riverain, situé à l'angle des rues de Ségur et des Treuils, estime que les comptages sont incontestables tout comme la décrue nette du nombre de véhicules. En revanche, il souligne l'augmentation du volume sonore des véhicules pour lequel il n'existe pas d'indicateur de mesure. Il indique que cela reste toutefois de l'ordre du ressenti individuel. Il demande s'il n'existe pas des moyens afin d'avoir une captation fine des nuisances sonores en fonction de l'amplitude horaire.

Des mesures acoustiques ont été réalisées avant et après l'expérimentation de mise en sens unique de la rue de Pessac. Ces mesures n'ont pas été présentées lors de la réunion. Ces résultats, favorables, seront toutefois ajoutés au bilan. Ils montrent une diminution des nuisances sonores sur la rue de Pessac.

Un résident de la rue Pierre Duhem se questionne sur la pollution sonore causée par les bus. A Londres, tous les bus sont électriques, est-ce prévu à Bordeaux ?

La municipalité indique qu'un plan de renouvellement des bus actuels par des bus électriques est prévu et sera déployé lors des prochaines années.

I) Les observations/propositions formulées sur d'autres sujets

Passage en secteur borné pour les riverains de la section de la rue du Tondu situé entre les rues de Belfort et Belleville

- Une participante résidant à proximité de la rue Belfort, apprécie la mise à sens unique de Pessac. Cependant, elle rencontre des difficultés pour rejoindre son domicile. Elle demande s'il serait envisageable que les riverains détiennent un badge afin de pouvoir

emprunter le tronçon, en sens interdit, de la rue du Tondu situé entre la rue Belleville et la rue Belfort.

La municipalité bordelaise ne juge pas opportun d'adopter cette mesure.

Vitesse rue de Saint Genès et rue Costedoat

- Un participant alerte sur la vitesse des véhicules circulant sur les rues Saint Genès et Costedoat qui dépassent régulièrement 50 km/h.

La vitesse des véhicules pourra être objectivée par la réalisation de comptages.

Les bornes électriques

- Un habitant de la rue de Pessac questionne sur l'installation de bornes de recharge sur l'espace public afin d'en promouvoir l'utilisation. Il indique également qu'il pourrait y avoir une situation intermédiaire consistant à moins réduire les places de parking tout en incitant les usagers à utiliser davantage des voitures hybrides ou électriques.
- Un autre participant revient sur la question des bornes électriques et indique qu'il est prévu d'interdire la vente de véhicules thermiques neuves en 2035. Dans ce contexte, il indique que la mairie doit installer des bornes car cela constitue un service public, l'électricité restant à la charge des usagers.

La direction générale de la mobilité de Bordeaux Métropole pilote la stratégie d'implantation des infrastructures de recharge des véhicules électriques à l'échelle de la collectivité. L'implantation des bornes sur l'espace public est également liée et conditionnée au projet de déploiement des bornes de recharge privées (parkings...).

L'éclairage public

- L'absence d'éclairage public de 1 h à 5 h est très dangereuse. Ce choix est très contestable en termes de sécurité publique.

Face à la crise énergétique, et afin de réaliser des économies de la ressource énergétique, la ville a mis en œuvre un plan sobriété. C'est dans ce cadre qu'un plan d'extinction de l'éclairage public a été activé le 2 janvier dernier. Il prévoit que 57 % des éclairages publics soient éteints entre 1 heure et 5 heures du matin, dans les quartiers résidentiels. La municipalité s'est engagée à évaluer ce dispositif notamment d'un point de vue sécuritaire.

Il est à noter qu'il est prévu dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de Pessac, de renouveler le réseau d'éclairage public.

La création d'un passage piéton rue d'Arcachon

- Une personne résident rue d'Audenge demande s'il serait possible de créer un passage piéton rue d'Arcachon afin de sécuriser la traversée de la route pour les collégiens et les enfants du primaire.

Il est sans doute possible de créer un passage piéton rue d'Arcachon après identification de son positionnement.

La participation des habitants

- Un participant remercie les services pour leur expertise et le travail réalisé. Il interroge, toutefois, sur la façon dont les habitants sont associés aux expérimentations et indique ressentir une perte de démocratie de proximité et un manque d'information.

CONCLUSION

Maud Gourvellec indique que le bilan de l'expérimentation sera disponible prochainement sur le site participation.bordeaux.fr et des informations sur la page dédiée à la rue de Pessac sur le site bordeaux.fr.

Didier Jeanjean remercie les participants pour la richesse et la qualité des échanges, des témoignages et des avis partagés pendant la réunion qui permettent de construire et de faire avancer les projets et de prendre des décisions.

Il invite également les riverains qui le souhaitent à adresser un mail à leur mairie de quartier :

nansoutystgenes@mairie-bordeaux.fr

staugustintauzinadupeux@mairie-bordeaux.fr